

La performance annuelle des fonds actions rebondit

La performance annuelle des OPC non monétaires progresse (5,6% en janvier contre 3,0% à fin décembre). Cette hausse concerne toutes les catégories de fonds à l'exception des fonds obligations dont la performance diminue (2,1% après 2,7%). Notamment, la performance des fonds actions rebondit (10,2% après 3,6%) en lien avec les indices boursiers. Les fonds monétaires enregistrent un léger fléchissement de leur performance (0,00% après 0,02%)

Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2013	2014	2015	déc.-16	janv.-17	encours janv-17
FONDS NON MONETAIRES	8,6	5,4	5,1	3,0	5,6	1 102
Fonds actions	18,5	6,9	10,0	3,6	10,2	306
<i>dont fonds indiciels (b)</i>	14,0	10,0	5,7	5,6	13,0	54
Fonds obligations	0,8	5,1	0,9	2,7	2,1	257
Fonds diversifiés	6,1	5,4	3,0	2,6	4,6	339
Fonds autres (c)	8,5	3,4	6,5	3,1	4,7	201
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	12,8	3,4	6,9	3,6	5,8	118
FONDS MONETAIRES	0,21	0,37	0,18	0,02	0,00	376

Source : Banque de France

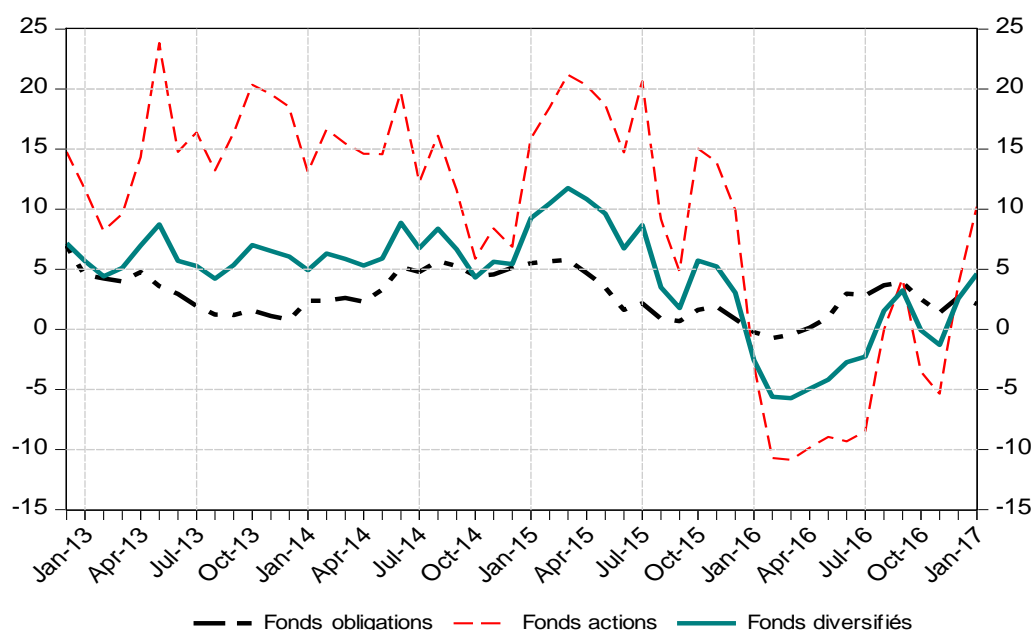
(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

(b) Les fonds indiciels sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

(c) Fonds à formule, fonds de capital investissement, « hedge funds » et fonds d'épargne salariale

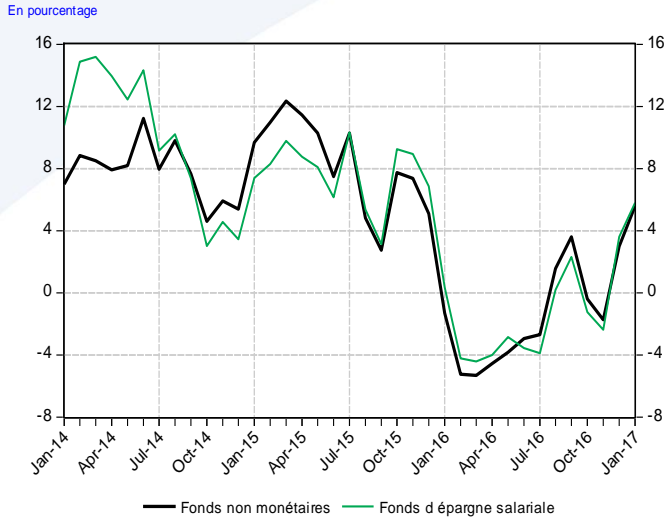
Performance annuelle des OPC actions, obligations et diversifiés

En pourcentage

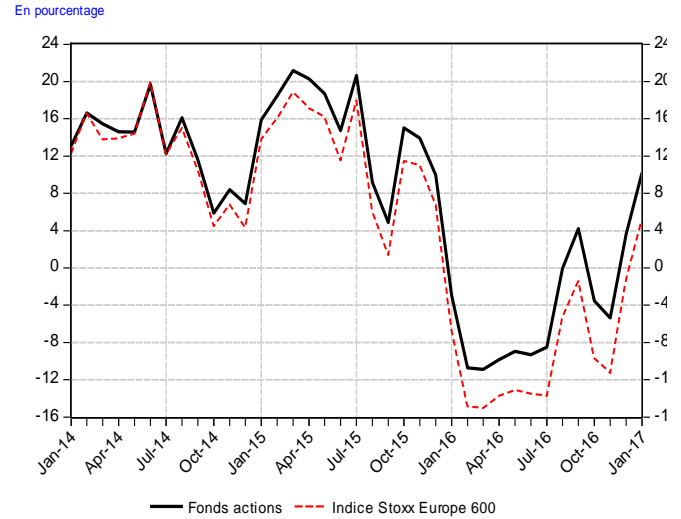


¹ OPC : Organismes de placement collectif

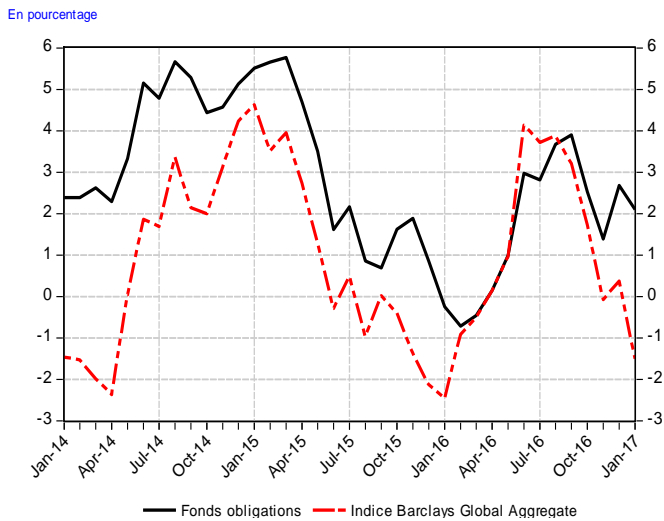
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)



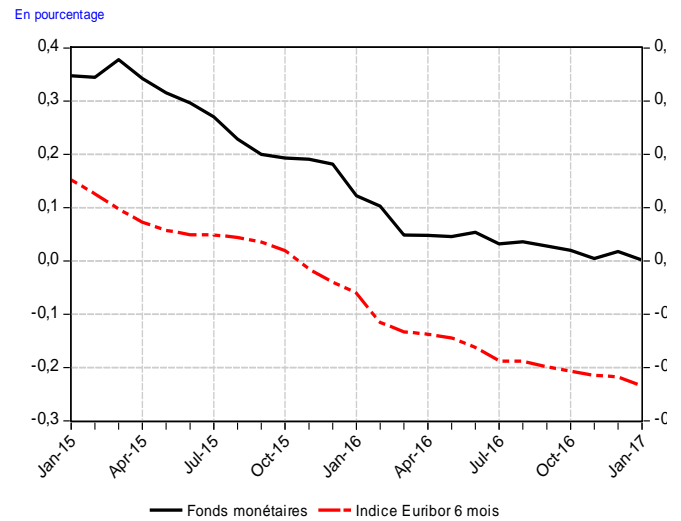
Performance des fonds actions (a)



Performance des fonds obligations (a)



Performance des fonds monétaires (a)



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice Stoxx Europe 600 est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice Barclays est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

Les demandes d'abonnement aux Stat info peuvent être adressées à : 2503-DIFFUSION-UT@banque-france